

Edition du 'REVEIL DU NORD' 126 bis, rue de Paris, LILLE. Bureaux à PARIS, 43, boul. Haussmann (9^e)

L'Égalité

Directeur : Eug. GUILLAUME

ROUBAIX 45, Rue de la Gare, 45. TOURCOING 2 Place de l'Hôtel-de-Ville, 2

En pleine guerre !

La lecture des feuilles publiques, en ces premiers jours de l'année, m'avait rempli d'un sentiment d'optimisme qui ne m'est pas habituel. Devant ce flot de discours célébrant l'aurore de la Paix universelle, je commençais à entrevoir une «manité meilleure et à me féliciter de voir se muer en douce laine le poil rêche qui revêt d'habitude l'espèce humaine : « homo homini lupus ! ».

Depuis M. Aristide Briand, qui fut le plus farouche des anticoloniaux, jusqu'à M. Joseph Poincaré, le Nôce du Pape, j'ai entendu célébrer de gens logiciens l'ère nouvelle ouverte par l'esprit de Locarno et la cuisine de Thory, que je me persuadais petit à petit que « c'était arrivé ».

Pourquoi diable a-t-il fallu que, dans la même temps où je me berçais de ces perspectives heureuses, il me soit tombé sous les yeux le compte rendu d'une conférence faite au Conservatoire des Arts et Métiers, par M. Henri Laitte, ingénieur des Arts et Manufactures, sur « les dangers pour l'ingénieur français de l'invasion étrangère dans l'industrie ».

Rien que ces mots d'« invasion étrangère » m'ont d'abord fait l'effet d'une douche glacée tombant sur mon enthousiasme pacifique. Parler d'invasion à des gens qui, sur la foi des pactes locarniens, croient que la chose comme le nom ne sont plus que des souvenirs, voilà qui est singulièrement réfrigérant. Mais ce que dit M. Henri Laitte est encore bien plus attristant que ce qu'il veut dire, car il nous engage à nous méfier beaucoup plus de ceux qui nous veulent la paix que de ceux qui pourraient nous vouloir la guerre. Et il apparaît ainsi que tout l'édifice difficilement échafaudé pour assurer la paix ne nous empêche nullement d'être, en ce moment même, aux prises avec une guerre, dans laquelle nous avons l'air de faire tristement figure de vaincus.

La guerre, — ou du moins celle qui se fait, fraîche et joyeuse, avec la poudre sèche et l'épée aiguisée, — n'est, en somme, qu'un épisode d'une autre guerre dont aucun Locarno ne peut nous garantir : celle qui se mène sur le terrain économique. C'était cette dernière que l'Allemagne nous faisait depuis longtemps et où elle allait éternellement triompher, quand cet imbécile de M. Hoheznollern, en jouant avec les alchimistes, réussit à mettre le feu à l'Europe. L'incendie éteint, des précautions de toutes sortes furent prises pour empêcher notre voisin de l'Est de reprendre vis-à-vis de nous ses méthodes d'expansion et nous « envahir » jusqu'à nous absorber. Dans les tractations qui ont suivi le coup de torchon, les préoccupations des anciens alliés ont tendu bien vite encore au désarmement économique qu'au désarmement militaire de l'Allemagne. Et l'on pensait bien pouvoir dormir sur ses deux oreilles, puisque grâce aux bons services de nos excellents amis d'Angleterre et d'Amérique, la Paix est désormais assurée sur tous les terrains.

Où, mais voilà qu'à l'heure présente nos excellents amis d'Angleterre et d'Amérique, — et quelques autres excellents amis avec eux, — reprennent pour leur compte les méthodes d'expansion et sont proprement en train de nous envahir et de nous pousser tout doucement, au chant des hymnes locarniens, hors de chez nous. C'est du moins ce qu'affirme, avec quelque apparence de raison, M. Henri Laitte.

Notre industrie nationale, dit-il, doit mener une lutte « pour la vie » contre l'invasion des capitaux étrangers, et c'est pourquoi j'ai voulu dénoncer le péril sans cesse « plus urgent que nous menacent » et nous « sans toucher du doigt la colonisation grandissante de notre domaine économique ».

Comment se fait cette colonisation qui nous ramène au rôle de « colonies » ? Tout simplement par l'immigration de capitaux américains, anglais, suisses et de tous autres qui peuvent acquiescer à bas prix les actions de nos entreprises. Il suffit de lire les journaux financiers pour remarquer la présence de un ou plusieurs administrateurs étrangers dans la plupart des Sociétés et même dans certaines grandes Compagnies d'intérêt public.

Le mécanisme de l'invasion comporte naturellement d'autres rouages comme, par exemple, la concession à des Sociétés étrangères, de licences de brevets étrangers, ce qui a pour résultat de créer un droit de regard sur nos fabrications, et, bientôt, un prétexte pour prendre la direction technique de l'exploitation.

Il y a aussi la formation sur notre territoire, de « filiales » de Sociétés étrangères, procédé qui nous vaut une floraison de « Sociétés françaises pour l'exploitation des procédés X... » dont le trait particulier est de s'interdire toute exportation.

Résultats des Elections Sénatoriales

Les Partis de gauche ont marqué une belle avance. — M. de Selves, président du Sénat et M. Millerand ont été battus. — Les sénateurs sortants du Pas-de-Calais ont été réélus.

Ainsi que l'on s'y attendait, les élections sénatoriales qui se sont déroulées hier, dans 31 départements, se sont traduites par une avance marquée des partis de gauche qui ont gagné plusieurs sièges. Pour la première fois, les socialistes sont assurés de pouvoir constituer au Sénat un groupe distinct.

La gauche républicaine démocratique qui représente, dans l'ensemble, un radicalisme de nuance tempérée, s'en trouvera d'autant stimulée par ce résultat.

D'autre part, un certain nombre de « jeunes » vont remplacer au Luxembourg quelques sénateurs gagnés par les ans, ce qui ne fera qu'apporter un peu plus d'activité parmi la Haute-Assemblée et, en outre, un équilibre plus parfait pourra s'établir entre le Palais-bourbon et le Luxembourg.

Personne n'aura à se plaindre de ce nouvel état de choses.

On vote !... A huit heures, le scrutin est ouvert par M. MASSERAN, président du Tribunal Civil, assisté des deux plus vieux électeurs présents M. Arthur Fassinax et Victor Ganel, et des deux plus jeunes, M. Louis Riguet et René Vandenberghe. M. Jean Deleessé remplit les fonctions de secrétaire.

A huit heures, le scrutin est ouvert par M. MASSERAN, président du Tribunal Civil, assisté des deux plus vieux électeurs présents M. Arthur Fassinax et Victor Ganel, et des deux plus jeunes, M. Louis Riguet et René Vandenberghe. M. Jean Deleessé remplit les fonctions de secrétaire.

On vote !... A huit heures, le scrutin est ouvert par M. MASSERAN, président du Tribunal Civil, assisté des deux plus vieux électeurs présents M. Arthur Fassinax et Victor Ganel, et des deux plus jeunes, M. Louis Riguet et René Vandenberghe. M. Jean Deleessé remplit les fonctions de secrétaire.

On vote !... A huit heures, le scrutin est ouvert par M. MASSERAN, président du Tribunal Civil, assisté des deux plus vieux électeurs présents M. Arthur Fassinax et Victor Ganel, et des deux plus jeunes, M. Louis Riguet et René Vandenberghe. M. Jean Deleessé remplit les fonctions de secrétaire.

On vote !... A huit heures, le scrutin est ouvert par M. MASSERAN, président du Tribunal Civil, assisté des deux plus vieux électeurs présents M. Arthur Fassinax et Victor Ganel, et des deux plus jeunes, M. Louis Riguet et René Vandenberghe. M. Jean Deleessé remplit les fonctions de secrétaire.

On vote !... A huit heures, le scrutin est ouvert par M. MASSERAN, président du Tribunal Civil, assisté des deux plus vieux électeurs présents M. Arthur Fassinax et Victor Ganel, et des deux plus jeunes, M. Louis Riguet et René Vandenberghe. M. Jean Deleessé remplit les fonctions de secrétaire.

On vote !... A huit heures, le scrutin est ouvert par M. MASSERAN, président du Tribunal Civil, assisté des deux plus vieux électeurs présents M. Arthur Fassinax et Victor Ganel, et des deux plus jeunes, M. Louis Riguet et René Vandenberghe. M. Jean Deleessé remplit les fonctions de secrétaire.

On vote !... A huit heures, le scrutin est ouvert par M. MASSERAN, président du Tribunal Civil, assisté des deux plus vieux électeurs présents M. Arthur Fassinax et Victor Ganel, et des deux plus jeunes, M. Louis Riguet et René Vandenberghe. M. Jean Deleessé remplit les fonctions de secrétaire.

On vote !... A huit heures, le scrutin est ouvert par M. MASSERAN, président du Tribunal Civil, assisté des deux plus vieux électeurs présents M. Arthur Fassinax et Victor Ganel, et des deux plus jeunes, M. Louis Riguet et René Vandenberghe. M. Jean Deleessé remplit les fonctions de secrétaire.

On vote !... A huit heures, le scrutin est ouvert par M. MASSERAN, président du Tribunal Civil, assisté des deux plus vieux électeurs présents M. Arthur Fassinax et Victor Ganel, et des deux plus jeunes, M. Louis Riguet et René Vandenberghe. M. Jean Deleessé remplit les fonctions de secrétaire.

On vote !... A huit heures, le scrutin est ouvert par M. MASSERAN, président du Tribunal Civil, assisté des deux plus vieux électeurs présents M. Arthur Fassinax et Victor Ganel, et des deux plus jeunes, M. Louis Riguet et René Vandenberghe. M. Jean Deleessé remplit les fonctions de secrétaire.

On vote !... A huit heures, le scrutin est ouvert par M. MASSERAN, président du Tribunal Civil, assisté des deux plus vieux électeurs présents M. Arthur Fassinax et Victor Ganel, et des deux plus jeunes, M. Louis Riguet et René Vandenberghe. M. Jean Deleessé remplit les fonctions de secrétaire.

les PETIT, vice-président du Conseil supérieur de la Mutualité.

le PARTI COMMUNISTE, avec MM. Henri DEAUSSART, maire de Neux-les-Mines ; Charles BENOIT, conseiller municipal de Saint-Pol ; Alfred LEJEUNE, de Calais ; Charles LEVELLÉ, de Béthune et Michel RI. CHARD, de Méricourt.

On vote !... A huit heures, le scrutin est ouvert par M. MASSERAN, président du Tribunal Civil, assisté des deux plus vieux électeurs présents M. Arthur Fassinax et Victor Ganel, et des deux plus jeunes, M. Louis Riguet et René Vandenberghe. M. Jean Deleessé remplit les fonctions de secrétaire.



La carte montre les départements intéressés par les élections sénatoriales d'hier.

On procède à la constitution des bureaux. Ils seront six qui fonctionneront : le premier, sous la présidence de M. Hanotel ; le second, président M. Pierre Labbe ; le troisième, président M. Scaillez ; le quatrième, président M. François Dufour ; le cinquième, président M. Forêt ; le sixième, président M. Gustave Lemelle.

A 9 h. 15, on commence à voter dans la Salle des Pas-Perdus des bureaux de la Préfecture. De nombreux délégués sont déjà arrivés. Le vote se poursuivra jusque midi, dans le calme le plus complet, sans le moindre incident.

Un seul tour de scrutin. A midi exactement, le dépouillement commence. Il ne prendra pas moins de deux heures.

Les résultats seront tels qu'un second tour sera inutile. C'est, en effet, à la majorité absolue que seront élus les sénateurs sortants.

A 14 heures, le Président M. Masseran, donne lecture des résultats officiels qui sont les suivants :

Les voix obtenues. Inscrits : 2.016 ; Volants : 2.010 ; Bulletins blancs et nuls : 5 ; Reste pour le calcul de la majorité absolue : 2.005 ; Majorité absolue : 1.003. — Obtiens :

PARTI REACTIONNAIRE. JONNART, 1.154 voix ; BACHELET, 1.137 ; ELBY, 1.149 ; FARION, 1.138 ; THERET, 1.134.

PARTI SOCIALISTE (S. F. I. O.). BASLY, 669 voix ; BERNARD, 619 ; ANDRIE, 603 ; BOULANGER, 605 ; AMAT, 602.

PARTI RADICAL ET RADICAL-SOCIALISTE. D'ALEXANDRE, 200 voix ; CANU, 217 ; CAPRON, 187 ; MOREL, 227 ; PETIT, 165.

PARTI COMMUNISTE. DEAUSSART, 23 voix ; BENOIT, 22 ; LEJEUNE, 23 ; LEVELLÉ, 23 ; RICHARD, 22 ; DIVERS, 36.

Les élus. MM. JONNART, BACHELET, ELBY, FARION et THERET, sénateurs sortants, ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus. Les résultats sont accueillis dans le calme le plus complet.

Les élections sénatoriales précédentes avaient donné dans le département du Pas-de-Calais, les résultats suivants : 11 janvier 1920. — Avaient été réélus au 1er

tour de scrutin : MM. Jonnart (réact.) par 756 voix et Boudenoit (réact.) par 716 voix. Avait été élu : MM. Bachelet (réact.) par 691 voix ; Ribot (réact.) par 696 voix. La majorité absolue étant de 621 voix, un siège restait à pourvoir.

Avant d'être élu : MM. Farjon (réact.) 521 voix ; Basly (soc.) 503 ; Chochoy (soc.) 456 ; Merlin (rad. soc.) 438 ; Dupont (rad. soc.) 437 ; Lott (rad. soc.) 193 ; Capy (rad. soc.) 101 ; Le Gentil (rad. soc.) 89 ; Divers 88 voix.

Au premier tour, un certain nombre de votants n'avaient pu prendre part au vote par suite de l'arrivée tardive d'un train amenant à Boulogne-sur-Mer les délégués des arrondissements de Boulogne-sur-Mer et de Montreuil.

Au second tour, le nombre des votants était de 1978 et la majorité absolue de 910 voix. Ont été élus : MM. Farjon, 1.067 voix ; Lott, 758 ; Capy, 24 ; Merlin, 4 ; Basly, 26 ; Le Gentil, 34 ; Chochoy, 10 ; Divers, 5.

Les élections partielles. Décédé le 22 octobre 1925, M. Boudenoit a été remplacé le 7 janvier 1926, par M. Elby, qui obtint 1.033 voix.

Décédé le 13 janvier 1926, M. Ribot avait été remplacé le 23 mars 1926, par M. Amédée Petit (réact.), qui obtint 969 voix. Mais cette élection fut invalidée par le Sénat, le 23 juin 1926.

Le 7 janvier 1926, une nouvelle élection eut lieu et le docteur Thérêt (réact.) était élu par 1.012 voix. M. P.

Les résultats dans les autres départements

Pour simplifier la lecture des résultats publiés ci-dessous, nous employons les abréviations suivantes :

- R. — Réactionnaire. R.G. — Radical de gauche. R.I. — Radical indépendant. R.S. — Radical et radical-socialiste. S.F.I.O. — Socialiste (S.F.I.O.). C.O.M. — Communiste. S. — Sénateur sortant. A.S. — Ancien sénateur. C.S. — Conseiller sénatorial.

SOMME

Premier tour. — 4 sièges, inscrits : 1.120 ; votants : 1.122 ; majorité absolue : 448. Ont obtenu : M. CAILLON, R. G., 806 voix ; ELU ; JOYELET, S. I., R. S., 683 voix ; ELU ; PIERRE, S. S., R. G., 719 voix ; ELU.

Vient ensuite : Kloz, ancien ministre, R. S., 402 voix ; Ternois, député, R. S., 317 ; Bourdeaux, R. 296 voix ; Jumel, c. g. R. 382 voix ; Morvieux, R. 294 voix ; Thiery, R. 1461 voix ; Bertaux, S. 110 voix ; Merlin-Louzel, c. g. S. S., 79 voix ; Bugeux, S., 70 voix.

Ballottage pour un siège. Deuxième tour. — M. KLOTZ, 844 voix, ELU. Vient ensuite M. Ternois, 402 voix.

SEINE

Premier tour. — Ont obtenu : MM. Pierre LAVAURE, député, anc. min., S.F. 533 voix, ELU ; Deloncle, S. S., S. I., 488 ; Strauss, anc. min. S. R. I., 480 ; Dausset, S. R. I., 469 ; Billé, S. R. G., 461 ; Auray, dép., S. I., 417 ; Volin, dép., 400 ; Millerand, anc. prés. rep., S. R., 371 ; Poueh, cons. mun. de Paris, R. I., 351 ; Osmis, soc. féd. soc., S. 343 ; Mounié, maire d'Anthony, R. S., 333 ; Dherbès, cons. prés. du C. S., 307 ; Lio, maire de Vauvres, R. I., 312 ; Bonal, cons. grn., R. G., 286 ; Steeg, anc. min., S. R. S., 258 ; Longuet, anc. dép., S. 277 ; Champion, cons. gén., R. I., 266 ; Groussier, anc. dép., S. 264 ; Bachelet, cons. gén. C. Com., 249 ; Fleuret, cons. mun. S. I., 223 ; Roussel, a. d. I., 213 ; Pierre Hamp, S., 201 ; Dominique, R. S., 194 ; Gaston Lévy, S., 194 ; Banson, S. R. S., 189 ; Calary de Lamazière, a. d. R. G., 165 ; De-cros, maire des Lilas, R. S., 134 ; Camelinat, Com., 133 ; Morizet, maire de Boulogne, Soc. Com., 124 ; Oudin, maire d'Issy, Soc. Com., 110 ; Berthelot, S. S., R. S., 105 ; Delarbé, R. S., 101 ; Duchanel, maire de Drancy, Soc. Com., 99 ; Thévenin, maire de Charenton, S. I., 93 ; Gérard, maire du Kremlin-Bicêtre, Soc. Com., 87 ; Cartier, Soc. Com., 82 ; Lunckey, Soc. Com., 80 ; Brice, Soc. Com., 78 ; Marie, maire d'Orly, S. I., 76 ; Octal, Soc. Com., 75 ; Oudin, maire d'Issy, Soc. Com., 74 ; Helbrunner, S. I., 68 ; Rouquier, maire de Levallois, Soc. Com., 66 ; Troussel, R. S., 60 ; Autrand, 15 ; Divers, 44.

Ballottage pour 9 sièges. (LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

Un vrai désastre faillit se produire à Hankéou

Cinq destroyers américains sont arrivés dans ce port.

Nous avons déjà montré que les étrangers Anglais, Américains, Français, Belges, etc., se trouvaient en Chine, entre deux grands partis, devenus ennemis, celui du Nord (Conservateurs, impérialistes) ; celui du Sud (Nationalistes, républicains) ; formés d'éléments instruits et bien équipés et entraînés à la guerre. Ces derniers veulent, naturellement, entendre aux Européens et Américains possesseurs de concessions dans leur pays, les privilèges exagérés, dont ils bénéficient depuis de nombreuses années.

Des résidences pillées, assiégées. Les événements qui se sont déroulés ces derniers jours à Hankéou ont été très graves et cependant le péril reste grand. En effet, on apprend que les « récents » des réfugiés



Le territoire sur lequel se déroulent les événements actuels.

d'Hankéou montrent que l'évacuation fut opérée juste à temps pour éviter un désastre. On ne s'explique guère, cependant, comment tous ceux qui restent dans leur pays, la police chinoise intervenant généralement pas. Les réfugiés qui ont été évacués, les réfugiés de Hankéou ont fait escale à Kio-Kiang, pour recueillir également de nombreux réfugiés.

Parmi ceux-ci se trouvent notamment vingt-cinq missionnaires de l'intérieur, le plus grand provenant de l'Ouest du Kiang-Si, d'où ils ont été chassés par les Cantonnais qui ont pillé les résidences, des centaines d'autres seraient assiégés à Kio-Kiang et d'autres encore isolés à Nan-Chang et dans le voisinage du lac Poyang.

D'autre part, on annonce que cinq destroyers américains sont arrivés à Hankéou et que l'avis français « La Marse » est parti pour le même port.

Une cargaison de munitions volée par les Cantonnais

Le paquebot « Eclair », provenant d'Alger, chargé d'armes et de munitions à destination de Tai-Nan, où les cargaisons devaient être remises au Gouvernement anti-Cantonnais de Chang-Toung, le général Chang-Tsoum-Chang a été retenu, puis relâché par les autorités, après que sa cargaison ait été déchargée.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

MUSE LILLOISE L' Carnet à souche des agents

LE PROCES-VERBAL PAYE SUR LE CHAMP. L'agent remettra une quittance au contrevenant de la circulation et ce dernier partira tranquille. Le Réveil du Nord. Air : Un bal à l'Hôtel-de-Ville.

On vient de faire paraître un décret relatif à la police. Les agents vont avoir un carnet. Et quand, dans leur service, ils verbalisent, ils ont un carnet à souche. L'agent verbalisant leur pèvera sur l'écrit. S'empêchera sur eux.

Asses d'aller au Tribunal, l'après du temps à l'audience. Pour un simple procès-verbal... Ça s'passera en silence. L'agent, ayant reçu, l'écrit, donnera un reçu. Sans qu'il y ait de préjudice. Pour payer le procès On n'oubliera pas l'nez Chez Mademoiselle la Justice.

Pour le bien de l'écrit On a fait, c'est logique. Eux, for, bon, réglementation On n'appelle pas « Sais-Unique » du Châtelet, mais l'écrit. D'point suite l'bon qu'min Et d'air de l'procès-verbal, L'agent verbalisant, L'agent verbalisant, Li présent l'quittance.

Parlons en r'marqué... et trop souvent, Qu'auto, motos, cyclistes, Qu'ils prennent nos rues, absolument Pour d'vérifier les plaques. Mais, dorénavant L'agent vigilant Mettra, en pratique Et l'quittance, Devra s'écarter l'prix Que Harif li applique.

A ch' décret fallions bon accueil, l'fait de l'discipline. Responsables la loi, ouvrons l'œil, Tant pir si cheul' combine Chagrin les grincheux. C'est tant pir pour eux. A l'première sacramento L'agent toudis près Présintra l'carnet. Sin n'li carnet à souche. Auguste LABBE.

MŒURS D'AUTREFOIS

Le Lundi-Parjuré

La curieuse coutume des « Franches Vérités »

Il y a quelque vingt ans, dans toutes les fermes de l'arrondissement d'Hazebrouck, notamment — et sans que l'on sache bien en quel honneur, avait lieu cette fête que l'on célébrait par un chômage complet — il était, encore d'usage de considérer le lundi parjure, c'est-à-dire le lundi qui suit immédiatement l'Épiphanie, comme férié.

Il s'agissait simplement de la survivance d'une coutume, héglée par une pratique judiciaire du temps des seigneurs. Lors de la Révolution de 1789, ce procédé était encore en usage dans bien des endroits, mais dans des conditions qui différaient sensiblement d'un lieu à l'autre.

Voici ce qui se passait : Depuis les temps les plus reculés, les seigneurs avaient coutume de réunir tous leurs sujets plusieurs fois l'an, ou, tout au moins une fois. Ces sortes de réunions se dénommaient « Franches vérités », ou « Vérités générales ».

Le lieu ordinairement choisi pour ces sortes d'assemblées, était le sommet d'un monticule ou, en plein air, siégeait un tribunal. Chaque individu devait, se présenter, seul, devant les juges qui le composaient et déclarer, sous la foi du serment, tous les délits et méfaits qu'il avait constatés ou qui avaient été portés à sa connaissance, depuis la dernière « Franche Vérité ».

Au total, personne n'avait rien à craindre de ces divulgations, qui devaient rester le secret des juges et ne servir uniquement qu'à éclairer la Justice.



UN TRIBUNAL DE « FRANCHE VERITE »

Comme la plupart des méfaits graves étaient dénoncés au fur et à mesure qu'ils se produisaient par ceux qui en étaient les victimes, il ne restait donc de simples peccadilles à avouer. Naturellement, les paysans d' alors avaient bien soin de ne rien faire, afin d'éviter de se rendre en sauto.

Les répressions variaient d'une seigneurie à l'autre. Ainsi, la seigneurie de Pecq, près de Tournai, prévoyait une amende de dix livres pour ceux qui avaient été pris en flagrant délit d'adultère (homme ou femme) ainsi que pour ceux qui avaient été surpris « en train » ou à travailler un dimanche ou jour de fête.

Nos aïeux s'entendaient à merveille pour ne point jurer inconsidérément et malgré la foi du serment, ils mentaient avec aplomb, en déclarant qu'ils n'avaient à leur connaissance aucun méfait à la charge de qui que ce soit. Ce mensonge était un parjure et c'est pour cette raison que l'on dénomma malicieusement le jour de la « Franche Vérité » le lundi parjuré.

Ces mœurs disparues depuis longtemps, ont laissé aussi d'autres traces. Il n'y a pas six lustres, quand on doutait des dires d'un individu, ce dernier avait coutume d'ajouter : « Cependant ce que je vous dis, est la « franche vérité ».

Nos institutions judiciaires elles-mêmes, portent des traces de ces mœurs anciennes. Les tribunaux de « Franche Vérité » étaient, généralement en plein air ; leur sentence était déterminée par quatre bancs disposés en carré, avec une ouverture d'un côté, ouverture qui l'on fermait à l'aide d'une barre de fer, après le passage des juges et des parties. C'est cette barre de fer qui a produit le nom de barreau, donné à la compagnie des avocats de chaque ville, affirme Raespae et tandis que les quatre bancs, disposés en quadrilatère, offriraient avec les juges et les personnes qui se trouvaient à l'intérieur, l'aspect d'un enclos ou « parque à bœufs ».

Ce serait également, d'après Ménaage, cette apparence de petit parc, qui nous aurait donné le mot Parquet, si fréquemment employé en Justice... Emile VANDERSCHOOT, EN.

EN CINQUIEME PAGE. — Nos « Patrons-Primes Populaires » : Les vêtements de laine.

Surtout n'oubliez pas de lire en 2^e page le chef-d'œuvre de Jules Lermuna « le Prix du SANG »

LES IMPOTS SUR LES REVENUS EN 1927

Impôt foncier

TAUX : 18 %. LIQUIDATION. — L'impôt est liquidé : Pour les propriétés bâties, sur le revenu net représentant les trois quarts du chiffre des évaluations. Pour les propriétés non bâties, sur le revenu matriciel majoré de 75 %.

REDUCTIONS D'IMPOTS POUR CHARGES DE FAMILLE. 1 personne à charge : 8 % ; 2 personnes : 10 % ; 3 : 15 % ; 4 : 20 % ; 5 : 25 % ; 6 : 30 % ; 7 : 35 % ; 8 : 40 % ; 9 : 45 % ; 10 : 50 % ; 11 : 55 % ; 12 : 60 % ; 13 : 65 % ; 14 : 70 % ; 15 : 75 % ; 16 : 80 % ; 17 : 85 % ; 18 : 90 % ; 19 : 95 % ; 20 : 100 %.

NOTA. — L'impôt foncier comprend, en outre, les centimes départementaux et communaux qui sont calculés sans tenir compte des charges de famille.

Le repas des sangliers sous la neige



Cette vue a été prise en pleine journée de neige, au Jardin d'Acclimatation de Dreux.